

6-1. Compte rendu financier :

bilan qualitatif de l'action réalisée 2015

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée¹. Elle doit obligatoirement être établie, avant toute nouvelle demande de subvention. Vous pouvez ne renseigner que les cases grises si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Cette fiche peut être adaptée par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Intitulé de l'action : Ludothèque itinérante

Pourquoi cette action a été mise en place ?

- ✚ L'absence d'acteurs associatifs implantés localement et un faible nombre d'actions menées dans le centre ancien et sur le quartier « résidence Ardennes ».
- ✚ La disparition du centre social de Torcy

Le témoignage des institutions (Caisse d'Allocations Familiales, Travailleurs sociaux, Pôle Sénior, CCAS...) a permis d'identifier ce besoin depuis des années.

L'équipe de permanents du Centre Social Le Lac (le Directeur, les Responsables du Secteur Familles, de l'Accueil Collectif de Mineurs, de l'Accueil Jeunes, des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, de la ludothèque, les adultes relais, l'agent d'accueil, les animateurs...) a, dans sa relation permanente avec les usagers, recueilli de très nombreux témoignages qui illustrent que la crise est plus dense dans les quartiers prioritaires.

Les usagers de tous les secteurs, les membres du conseil d'administration, ont constaté quotidiennement de l'importance de la fracture territoriale.

Les habitants ont, quant à eux, exprimé un vécu du territoire assez différent selon ce que l'on se situe en « centre ancien » ou aux « Résidences Ardennes ».

Les habitants du quartier « résidence Ardennes ».

Ces derniers ressentent, de manière forte, le fait que le quartier s'est fortement dégradé ces dernières années. En dehors de l'insatisfaction exprimée par rapport aux logements (problème d'entretien des espaces extérieurs et des entrées, mais aussi en raison du coût élevé des charges), les locataires soulignent l'absence d'équipements, d'animations, d'aires de jeux pour les enfants. Ils se considèrent otages de jeunes qui squattent, boivent et dealent, entraînant des problèmes de nuisance et de bruit. Par ailleurs, les tensions entre locataires se multiplient.

Tous ces aspects ainsi que l'absence de structures sociales, d'abris bus, de poubelles, l'absence de modes de déplacement, la non-intervention de la police se traduisent dans un sentiment fortement exprimé d'« abandon » et d'« isolement ».

¹ Cf. Arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 2 avril 2000 relatives aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les habitants du « centre ancien ».

Le ressenti des habitants du « centre ancien » est différent. S'ils mettent en avant une propreté à parfaire et des difficultés de stationnement, ils ont une relation moins conflictuelle au territoire. Ils ne rencontrent pas de problèmes d'accessibilité aux commerces, même s'ils souhaiteraient qu'il y en ait plus. Par contre, ils soulignent l'absence de lieux conviviaux, de bancs, d'espaces verts, sachant que ceux qui existent (près du Château) sont considérés comme insuffisamment entretenus. Ils sont souvent présents depuis de nombreuses années ou s'y sont installés, car ils avaient de la famille à proximité, voire, car les logements y étaient accessibles. La contrepartie réside dans le fait que les logements sont définis comme vétustes, parfois sans chauffage. Les relations entre locataires apparaissent peu développées, chacun préférant rester chez soi. Ils n'adhèrent plus aux valeurs de la République et n'ont plus confiance dans les pouvoirs publics.

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

De très nombreuses réunions de travail avec les directeurs des écoles, les responsables de la ville ont été organisées pour implanter ces structures dans les locaux scolaires du quartier « résidence Ardennes » et du « centre ancien ».

Deux salariés ont été recrutés en début d'année 2016. Ils ont suivi une formation au sein de la ludothèque de l'esplanade.

Les premiers investissements pédagogiques ont été effectués pour le fonctionnement

En raison de l'insuffisance du financement des investissements par la CAF, les responsables du centre ont dû retarder les achats du fond de jouets et l'ouverture de la ludothèque itinérante.

La ville de Sedan et le conseil départemental ont pallié à cette insuffisance.

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ? (rappeler le public initialement visé)

NÉANT

Rappel des objectifs poursuivis, des résultats attendus et des indicateurs choisis

Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil par :

- ✚ un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés ;
- ✚ une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- ✚ un encadrement de qualité ;

- ✚ une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
- ✚ une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.

Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Créer, avec et pour les habitants, un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans l'éducation de leurs enfants.

La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche adaptée aux problématiques sociales d'un territoire.

Renforcer le rôle des parents :

- ✚ Favoriser le lien parents/enfants.
- ✚ Revaloriser les parents dans leur fonction parentale
- ✚ Favoriser la solidarité entre parents et les échanges d'expériences
- ✚ La Ludothèque favorisera l'expérimentation, la socialisation, l'éducation, l'intégration, l'appropriation de la culture.
- ✚ Elle se définit comme un espace culturel, une institution socio-éducative, un lieu d'animation autour du jeu et du jouet.

Résultats obtenus (écarts par rapport aux objectifs fixés) ?

- ✚ Obtention de locaux scolaires, de financements d'investissement,
- ✚ Recrutement de deux salariés compétents
- ✚ Ouverture différée

Avez-vous rencontré des difficultés lors du déroulement de l'action ?

- ✚ Réponse tardive des partenaires financiers,
- ✚ Négociations ardues pour l'utilisation des locaux scolaires
- ✚ Consolidation tardive des budgets d'investissements

Comment les partenaires du projet se sont-ils impliqués ?

Inscription du projet dans le contrat enfance jeunesse pour 4 ans avec un financement CAF, ville de sedan, conseil départemental,

La ville de sedan et le conseil départemental ont participé à de nombreuses réunions entre septembre et décembre 2015 afin de finaliser la participation de leurs différentes équipes.

Comment les usagers et plus largement les habitants se sont-ils impliqués dans le projet ?

NÉANT

Quelle démarche d'évaluation a été mise en œuvre ? Quels ont été les résultats de cette évaluation ?

NÉANT

Quelles sont les perspectives d'évolution de cette action ?

Ouverture des deux ludothèques itinérante depuis le début de l'année 2016.

6-2. Compte rendu financier provisoire de l'action : LUDOTHÈQUE ITINÉRANTE

Exercice 2015

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	30 000			70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services							
Achats matières et fournitures				74- Subventions d'exploitation²	72 254	13 800	
Autres fournitures Pédagogiques	30 000	6 174		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))			
61 - Services extérieurs				- CAF Fonds Publics et Territoires	43 402		
Locations immobilières et immobilières				- CONTRAT DE VILLE	13 804	8 800	
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
Divers				-			
62 - Autres services extérieurs	2 348			Intercommunalité(s) : EPCI ³ ARDENNE METROPOLE		5 000	
Rémunérations intermédiaires et honoraires				-			
Publicité, publication				Commune(s) :			
Déplacements, missions	2 348			-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
63 - Impôts et taxes	634			-			
Impôts et taxes sur rémunération	634			Fonds européens			
Autres impôts et taxes				-			
64- Charges de personnel	31 363			L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	15 048		
(Rémunération des personnels,	27 562			Autres établissements publics			
Charges sociales,	3 801			Autres privées			
Autres charges de personnel)				-			
65- Autres charges de gestion courante fonds dédiés		3 007		75 - Autres produits de gestion courante			
66- Charges financières				Dont cotisations, dons manuels ou legs			
67- Charges exceptionnelles				76 - Produits financiers			
68- Dotation aux amortissements et provisions				78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Charges indirectes affectées à l'action				Ressources indirectes affectées à l'action			
Charges fixes de fonctionnement	9 989	6 184		Produits fixes de fonctionnement	2 080	1 565	
Frais financiers							
Total des charges	74 334	15 365		Total des produits	74 334	15 365	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES							
86- Emplois des contributions volontaires en nature				87 - Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
TOTAL	74 334	15 365		TOTAL	74 334	15 365	

La subvention de 13 800 € représente 89,8 % du total des produits :

(montant attribué / total des produits) x 100

2

L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

3

Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine.

6-3. Compte rendu financier de l'action : données chiffrées

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

6,77 % de répartitions des charges de la logistique.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Charges de personnel : l'action n'a pas démarré en 2015, mais en début 2016

Charges de logistique pour la préparation.

Pas de participation de la CAF car la ludothèque itinérante n'a pas été ouverte au public et ne peut donc pas prétendre à une subvention de fonctionnement. Le travail en amont (rencontre avec les partenaires, organisation des lieux, consolidation des budgets, acquisition des investissements, contact avec la population, promotion) n'est pas pris en compte par la CAF pour le fonctionnement.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁴ ?

Observations à formuler sur le compte rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussignée Joëlle BASTIEN représentante légale de l'association CENTRE SOCIAL LE LAC certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 2 Mars 2016 à SEDAN

Signature

⁴

Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.